









Communiqué intersyndical

Halte à la répression antisyndicale à Melle (79) et ailleurs ! Mobilisons-nous le 12 octobre !

Les organisations syndicales CGT Educ'Action 30-48, CNT 30, FSU 30, FNEC-FP-FO 30 et SUD éducation Gard-Lozère apportent leur soutien à nos quatre collègues de Melle (79), syndiqué·e·s à SUD éducation, qui sont convoqué·e·s devant le conseil de discipline la semaine du 12 au 16 octobre.

Nos collègues sont mis·e·s en cause pour leur participation à des rassemblements contre la mise en place des E3C. Cette convocation montre que l'acharnement antisyndical est encore monté d'un cran, sur ordre du ministre de l'Éducation nationale.

Le cas de nos camarades de Melle n'est pas isolé. Ces derniers temps, dans l'Éducation, nous avons assisté à la multiplication des pressions de la part de l'administration contre des personnels qui manifestaient leur rejet des réformes destructrices de ce gouvernement. Nous avons pu le constater vis à vis des personnels du collège République à Bobigny, de ceux du lycée Philippe Lamour à Nîmes en 2019, ou encore de ceux des écoles, notamment du secteur d'Alès, lors de la grève contre la réforme des retraites en 2020.

Lors des grèves et des actions contre les E3C, la réforme Blanquer ou encore la réforme des retraites, de nombreux·ses collègues ont été interpellé·e·s par l'administration sur leurs actions militantes et parfois sanctionné·e·s administrativement pour des faits qui s'inscrivaient jusque-là dans le cadre normal des actions menées lors de mouvements de grève. Dans notre département, les EMAS ont outrepassé leurs fonctions et se sont transformés en garde rapprochée de l'administration contre les personnels.

Cette répression a récemment touché plusieurs syndicalistes dans d'autres secteurs d'activité : Anthony Smith à l'inspection du travail, Éric Bezou à la SNCF, Hassan à la RATP, de nombreux-ses militant-e-s de la Poste... la liste est longue ! Plusieurs manifestations ont, elles aussi, été durement réprimées comme ce fut le cas, par exemple, à Nice où Olivier Sillam, militant FSU, et trois étudiant-e-s ont été condamné-e-s suite à la plainte d'un syndicat de policiers.

Nous sommes entré·e·s dans une période où toute forme de contestation semble interdite. Le gouvernement veut criminaliser l'action syndicale et le mouvement social. La répression des manifestations et des grèves est devenue systémique pour empêcher les personnels d'utiliser leurs droits fondamentaux. L'état d'urgence sanitaire est un outil de plus dont se sert, de la façon la plus cynique qui soit, le gouvernement dans cette démarche répressive sans précédent.

Pour la CGT, la CNT, FO, la FSU et Solidaires, le droit de revendiquer, de se réunir, de manifester n'est pas négociable. La répression doit cesser.

Nos organisations exigent l'abandon immédiat des procédures disciplinaires engagées contre nos camarades de Melle, et exigent l'arrêt total de la répression antisyndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre toutes les réformes Blanquer et, plus généralement, du gouvernement, à Melle comme ailleurs. Nos organisations seront présentes à Poitiers lors du rassemblement organisé le 12 octobre à 13 heures à l'occasion de la manifestation nationale organisée pour l'ouverture des conseils de discipline.

Nous appelons les personnels à montrer leur solidarité par tous les moyens (motions lors de RIS ou HMI, motions de CA, d'écoles etc.) et à participer à la manifestation à Poitiers.

Pour celles et ceux qui ne pourraient s'y rendre, nous appelons les personnels du Gard à se rassembler le lundi 12 octobre à 12h00 devant la DSDEN du Gard, à Nîmes, pour exprimer leur soutien aux 4 de Melle, défendre le droit de revendiquer et de manifester librement, y compris devant son lieu de travail, pour la liberté d'expression et d'opinions sans restriction.



ARRÊT IMMÉDIAT DES SANCTIONS CONTRE NOS COLLÈGUES!